

SEMINAIRE REGIONAL DE FORMATION DES POINTS FOCALIS OIE POUR LES PRODUITS VETERINAIRES

PERSPECTIVE DU SECTEUR PRIVE VETERINAIRE AU MALI

Dr Oumar Macki TOUNKARA
*Président de l'Ordre des Vétérinaires
du Mali*

Indicateurs de l'Elevage

-
- 35 M d'ha de
pâturages 77 M t MS
- 8 385 000 bovins
- 10 249 000 ovins
- 14 272 000 caprins
- 869 000 camélins



Indicateurs de l'Elevage

- 393 000 équins
- 825 000 asins
- 72 000 porcins
- 30 000 000 volailles
- 230 000 t de viande
- 1 109 633 t de lait



Indicateurs de l'Elevage

- Le système agropastoral
- Le système pastoral



Objectif de la privatisation

- Créer des emplois pour les jeunes
- Soulager les finances de l'Etat
- Améliorer la qualité des services rendus aux éleveurs
- Rendre disponibles et abordables les produits et médicaments vétérinaires aux éleveurs

Droit à l'exercice de la profession vétérinaire

Ont droit à l'exercice de la profession vétérinaire, les personnes de nationalité malienne, titulaire d'un diplôme de Docteur vétérinaire ou de diplôme équivalent et ayant vocation à :

1. Pratiquer des examens et diagnostiquer les maladies ou les lésions des animaux

Droit à l'exercice de la profession vétérinaire

2. Administrer des traitements médicaux ou chirurgicaux qui contribuent au maintien ou à l'amélioration de la santé des animaux

3. Effectuer le contrôle sanitaire et les inspections sanitaires et de salubrité des animaux et produits animaux ainsi que des établissements de collecte, de stockage, de transformation et de commercialisation de ces produits





Droit à l'exercice de la profession vétérinaire

4. Préparer, détenir, distribuer, prescrire, délivrer et administrer des médicaments et produits biologiques pour animaux conformément à la législation et à la réglementation relatives à la pharmacie vétérinaire

Les conditions d'exercice

La demande d'autorisation doit être accompagnée des pièces suivantes :

1. Un extrait d'acte de naissance
2. Un extrait de casier judiciaire
3. Un certificat de nationalité



Les conditions d'exercice

La demande d'autorisation doit être accompagnée des pièces suivantes :

1. Un extrait d'acte de naissance
2. Un extrait de casier judiciaire
3. Un certificat de nationalité



Les conditions d'exercice

4. Un certificat de résidence
5. Une copie certifiée conforme du diplôme
6. Une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des Vétérinaires

Les conditions d'exercice

Toute personne autorisée à exercer à titre privé est tenue de la faire personnellement

Toutefois, elle ne peut se faire aider que par des personnes qualifiées placées sous sa responsabilité

Domaine d'activité_

- La médecine individuelle
- La médecine de masse
- La chirurgie des animaux
- La pharmacie vétérinaire

Les conditions d'attribution du mandat sanitaire_

1. Une demande manuscrite timbrée de 100 FCFA
2. Une attestation d'inscription à l'ordre
3. Une copie certifiée conforme de l'agrément d'exercice à titre privé de la profession

Les conditions d'attribution du mandat sanitaire_

4. Un certificat de résidence
5. Un extrait de casier judiciaire en cours de validité
6. Une attestation certifiant l'expérience du postulant dans l'organisation et l'exécution d'une campagne de vaccination

Les conditions d'attribution du mandat sanitaire_

7. La zone d'intervention du postulant (circonscription administrative, localité de domiciliation) avec la liste des villages concernés par l'opération ainsi que l'effectif du cheptel
8. La liste du personnel technique d'appui en y joignant une copie certifiée de leur diplôme

Les conditions d'attribution du mandat sanitaire_

- 9. Un local aménagé servant de siège
- 10. Un matériel de froid
- 10. Un matériel technique (seringue, aiguilles, trousse d'autopsie pince à trèfle, marqueurs)



Les conditions d'attribution du mandat sanitaire_

- 11. Des documents sanitaires
- 12. Un moyen logistique (nature et l'état)



Situation des vétérinaires privés

1. Cabinets et cliniques 200 dont 141 mandataires
2. Etablissements pharmaceutiques 44

Résultats obtenus

1. Les mandataires réalisent chaque année plus 60% de la prophylaxie de masse
2. La totalité de la distribution des médicaments vétérinaires

Conclusion

- 1. Le cadre législatif et réglementaire qui régit l'exercice à titre privé est renouvelé et les instances de l'Ordre des vétérinaires ont été renouvelées
- 2. L'accompagnement technique et financier du processus par l'Etat s'organise davantage

Conclusion

- 3. Le dynamisme du secteur Privé vétérinaire se traduit par une présence de plus en plus marquée sur le terrain
- 4. La mise en œuvre du mandat sanitaire a permis de diversifier les revenus des privés

Conclusion

- 5. Les perspectives du secteur privé s'annoncent donc meilleurs et l'Etat prépare l'adoption de mesures incitatives appropriées pour renforcer les capacités d'intervention des acteurs

Merci pour votre attention



